

Lettre à l'éditeur  
15 juillet 2010

Décision irrévocable?

La récente décision concernant le prochain recensement m'insurge au plus haut point, car elle est insensée et antidémocratique. Il est inconcevable qu'elle ait été prise sans consulter les provinces, tel l'Ontario qui comporte sa propre définition inclusive de francophone adoptée en 2009. Ironiquement, les deux nouvelles variables qui caractérisent cette définition sont tirées de la version longue du recensement.

Abandonner le long formulaire obligatoire en faveur d'une enquête optionnelle porte atteinte irrémédiablement à l'intégrité du recensement. Sa très grande valeur vient justement du fait qu'il possède la caractéristique qui échappe à toutes les enquêtes, soit d'être une démarche obligatoire.

Statistique Canada est aussi un fournisseur de services duquel le gouvernement provincial achète des données précises sur sa population. Se doter de politiques publiques sans données scientifiques précises est totalement absurde!

L'impact étant trop considérable, notamment pour les francophones de l'Ontario, j'interpelle donc directement notre gouvernement provincial afin qu'il intervienne énergiquement sans tarder. Le gouvernement fédéral doit revoir sa décision, il n'y a tout simplement pas d'alternative. Il est de la responsabilité de notre gouvernement ontarien d'intervenir sans délai et d'explorer absolument toutes les avenues pour faire renverser la décision du gouvernement fédéral.

François Boileau  
Commissaire aux services en français de l'Ontario, Toronto